

L'égalité ne se gagne plus au parlement

GENRE Pourquoi la cause des femmes ne semble plus être une priorité politique

- ▶ Marlène Schiappa, la secrétaire d'Etat française à l'Égalité, a présenté une cinquantaine de mesures visant à réduire les inégalités.
- ▶ Quid en Belgique ?
- ▶ Pour les associations de femmes, le politique manque d'ambitions.

Ce jeudi, la secrétaire d'Etat française à l'Égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, a présenté une cinquantaine de mesures visant à réduire les inégalités salariales et à lutter contre les violences sexistes. Parallèlement, les femmes espagnoles ont bloqué tout le pays durant 24 heures en cette journée des droits des femmes, menant une grève des femmes (emploi, soins, tâches domestiques, etc.) d'une ampleur exceptionnelle. L'égalité se conquiert-elle encore à l'assemblée ? Qu'en est-il en Belgique ? Un tour d'horizon des différents parlements du pays (lire ci-contre) révèle une série de propositions adoptées récemment, déposées... ou oubliées. Un sentiment domine cependant du côté des associations de femmes : « aujourd'hui, on est en panne », résume Hafida Bachir, présidente de Vie Féminine. Comment expliquer cette stagnation ?

1 Des lois à appliquer Plusieurs interlocutrices se rejoignent : l'arsenal législatif belge est déjà très complet... Mais nombre de ces lois sont pour l'heure mal ou peu appliquées, notamment par manque de moyens. « Avant même de changer les mentalités, il faut déjà modifier les pratiques », entame Céline Caudron, coordinatrice nationale chez Vie Féminine. La Belgique a par exemple adopté et ratifié la convention d'Istanbul (lutte

contre la violence à l'égard des femmes) mais ne l'applique pas encore réellement. » Ce texte impose notamment de protéger toutes les victimes, de fournir des statistiques fiables, etc.

La loi visant à lutter contre le sexisme dans l'espace public est également pointée du doigt : alors qu'une première condamnation vient seulement d'aboutir (4 ans après l'entrée en vigueur de la loi), les associations se demandent pourquoi elle ne donne pas davantage de résultats. « Pour qu'une réelle avancée en matière d'égalité s'opère, elle doit s'appuyer sur ce qu'on appelle le triangle de velours, décrypte Pascale Vielle, professeure de droit social à l'UCL, spécialiste des questions de droit et genre. Cela signifie que pour qu'une mesure politique ait un réel impact, il faut qu'elle soit portée par trois acteurs : le politique (l'exécutif), les chercheurs et la société civile. En matière légale, par exemple, cela veut dire qu'on doit former les magistrats et les avocats, sinon ils n'appliquent pas les nouvelles lois. En matière de droit du travail, c'est aux syndicats de s'emparer de ces enjeux. etc. »

2 Des propositions à la marge... « Des lois ambitieuses qui modifient vraiment les conditions de vie des femmes, je n'en vois pas », assène Hafida

Bachir. C'est à la marge qu'on modifie, qu'on rectifie. On est obnubilé par le contexte financier : on n'a jamais les moyens de rien. Sur ces questions, les parlements servent davantage à organiser des colloques, des assises, des débats qu'à proposer de réelles avancées concrètes. » La prési-

dente de Vie Féminine rappelle pourtant certaines victoires au début des années 2000 : la loi sur les violences conjugales, la création du SECAL, le service des créances alimentaires (qui a pour mission d'octroyer des avances sur pensions alimentaires), ou, plus récemment, la loi

sexisme de 2014. « Mais aujourd'hui, on n'avance plus que sur du symbolique », déplore-t-elle. L'enjeu, pour Vie Féminine, comme pour le Conseil des Femmes francophones, se situe du côté socio-économique, où les femmes se voient fragilisées. Pascale Vielle confirme : il s'agit bien d'un mouvement de régression, observé dans tous les pays d'Europe suite à la crise de 2007 : « Les femmes ont cessé d'être une priorité clairement identifiable, et les mesures d'austérité les ont frappées prioritairement. »

3 ... alors qu'il y a de la matière Les revendications ne manquent pas, pourtant. L'individualisation des droits sociaux. Un congé de paternité allongé et surtout obligatoire. Une loi plus contraignante sur l'écart salarial. Pour Pascale Vielle, le politique a donc encore un rôle à jouer et des lois à adopter : « Il est encore nécessaire d'adopter des lois au parlement au moins sur deux points : l'écart salarial et la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Sur ce dernier point, les lois doivent en permanence s'adapter. » La professeure ajoute que les lois n'ont pas juste pour mission de réduire certaines inégalités, elles peuvent aussi prendre des initiatives positives (quotas, etc.). Sylvie Lausberg, présidente du Conseil des femmes, espère que les élections communales serviront de leviers sur certaines questions : services de proximité (victimes de violences, etc.), aménagement de l'espace public, etc. Quant à Pascale Vielle, elle estime que la médiatisation de certains grands thèmes comme le harcèlement, mais aussi l'écart salarial ou la répartition des tâches ménagères crée un terrain favorable : « Pour l'heure, il n'y a pas de volonté politique forte, mais les occasions ne manquent pas ! » ■

ELODIE BLOGIE

PROPOSITIONS**Du sport au congé parental**

Dans les différents parlements du pays, des propositions de lois visant l'égalité sont quand même déposées.

► **Fédéral.** Le gouvernement liste une série de mesures déjà adoptées : des actions prises en faveur des femmes indépendantes, la revalorisation des pensions les plus basses et du revenu d'intégration sociale, l'élargissement du SECAL, l'augmentation de la déductibilité pour la garde d'enfants pour les familles monoparentales et l'augmentation de l'avantage fiscal pour les parents isolés à faible revenu. Mais les parlementaires de la majorité ont aussi dépo-

sé des textes : la possibilité d'un congé parental d'un dixième temps, un « congé de naissance » obligatoire (pour les pères), un congé d'adoption, etc. L'opposition n'est pas en reste : congé de paternité obligatoire, lutte contre l'écart salarial, parité dans les parlements, sortie de l'IVG du code pénal, etc.

► **Bruxelles.** Céline Frémault, en charge du logement, a ouvert une nouvelle maison et des logements sociaux réservés pour les victimes de violences. Des dispositions pour systématiser le gendermainstreaming sont également en cours d'application.

► **Wallonie.** Une résolution visant à lutter contre le harcèlement sexiste

dans les transports en commun vient d'être adoptée, de même qu'une résolution pour une présence équilibrée de femmes et d'hommes dans les conseils communaux et provinciaux. Le CDH met pour sa part la priorité sur le soutien aux familles monoparentales avec d'autres textes déposés.

► **FWB.** Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement discute actuellement d'intégrer les questions de genre dans la formation initiale des professeurs. Deux propositions de décret et de résolution visent à mettre en valeur le sport féminin.

E.BL.